



# CAP CONSTRUCTION DE ROUTES ET D'AMÉNAGEMENTS URBAINS

Le constructeur de Routes et d'aménagements urbains, ou compagnon routier, est un ouvrier professionnel. Il participe à la construction des routes et autoroutes (terrassements, mise en place, des différentes couches de matériaux constituant la chaussée, revêtements). Il réalise également la réfection et l'entretien des chaussées, ainsi que les travaux de voirie tels que pose de bordure de trottoirs, de caniveaux et de regards, confection de pavages et dallages.

## ENSEIGNEMENT

### Durée et organisation de la formation :

La formation s'étend sur deux années scolaires, en alternance par apprentissage (un contrat d'apprentissage de deux ans doit être établi avec une entreprise de Travaux Publics). La durée du contrat peut être réduite en fonction du profil de l'apprenti. Le Centre de Formation (U.F.A.) dispense l'enseignement général, l'enseignement technologique, et une partie de l'enseignement pratique (notions générales, activités ne pouvant être suivies en entreprise).

### Cette formation en UFA représente :

- 12 semaines la 1<sup>ère</sup> année de septembre à juin (420h)
  - 12 semaines la 2<sup>ème</sup> année de septembre à juin (420h)
- À raison d'une ou 2 semaines par mois, les semaines d'enseignement en centre sont toutes d'une durée de 35 heures.

### Recrutement et inscription des apprentis à l'École des TP :

La formation proposée préparant au CAP, un niveau scolaire minimum des classes de 3<sup>ème</sup> des collèges est exigé ou 15 ans. La pré-inscription à l'École des TP se fait directement sur notre site internet.

### Contenu de la formation :

- Enseignement général : Mathématiques, Sciences, Français, Histoire-Géographie, Arts appliqués, EPS
- Enseignement professionnel : Dessin, Topographie, Techniques de chantiers, Technologie, Réalisation atelier, Prévention Santé Environnement.

### Mode d'évaluation :

Cette formation est en CCF (contrôle en cours de formation).

### Poursuite d'études :

Bac professionnel Travaux Publics.

## MODALITÉS PRATIQUES

### Hébergement et restauration en UFA :

L'ensemble des UFA dispose de structures permettant d'accueillir les apprentis en internat et en demi-pension.

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des apprentis (avec possibilité de prise en charge d'une partie par l'École dans certaines conditions).

## DÉBOUCHÉS

### Cette formation vous donne accès aux postes suivants :

- Constructeur de route
- Constructeur de voirie urbaine

## LIEUX DE FORMATION

**Lycée Les Marcs d'Or** : 24 rue de la Motte Giron - 21000 Dijon

**CFPPA La Brosse** : Auxerre - la Brosse - 89290 Venoy

**Bâtiment CFA Nièvre** : 19 Rue des carrières - 58180 Marzy

**Écopôle Besançon** : Rue Auguste Lucien Vérité - 25000 Besançon

## ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Le CFA adapte les conditions d'accueil à ses formations et d'accès de ses locaux pour les publics en situation de handicap. Pour échanger sur les adaptations possibles, contactez notre référent handicap.